|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 37e  | 1re  | Discours sur le budget | 21 avril 2005 | M. Michel Audet | Ministre des Finances | PLQ |

M. le Président, c'est pour moi un grand honneur et une grande responsabilité de présenter à cette Assemblée mon premier budget à titre de ministre des Finances, le troisième de notre gouvernement.

Au début des années soixante, le Québec est entré de plain-pied dans la modernité à la faveur de l'élection de «l'équipe du tonnerre» de Jean Lesage.

Poussés par leur volonté de grandir et de réussir, les Québécoises et les Québécois se sont donné un système d'éducation public accessible et moderne. Ils ont mis en place un système de santé public et universel, accessible à tous, peu importent leurs revenus. Au fil des ans, ils ont mis en place les programmes sociaux les plus progressistes en Amérique du Nord.

Ils se sont dotés d'instruments modernes et originaux pour accélérer le développement économique. Que l'on pense seulement à Hydro-Québec, à la création de la Caisse de dépôt et de placement, à la mise en place d'infrastructures publiques importantes, dont un vaste réseau routier couvrant l'ensemble du territoire québécois.

Nous sommes fiers de ce qui a été bâti par les générations qui nous ont précédés, mais le Québec d'aujourd'hui fait face à trois grands défis: premièrement, il doit composer avec des changements démographiques qui auront des répercussions sur toutes les sphères de la société; deuxièmement, il doit accroître sa compétitivité afin de tirer profit de la mondialisation et de faire face à la concurrence des économies émergentes; et, troisièmement, il doit agir afin d'améliorer l'état de ses finances publiques. Le Québec est confronté à des problèmes de finances publiques structurels majeurs. Ces problèmes ont été exacerbés par l'héritage désastreux du précédent gouvernement. À notre arrivée, nous avons trouvé les finances publiques dans un état lamentable.

L'ancien gouvernement affirmait que le déficit était à zéro. Il n'en était rien. De plus, l'ancien gouvernement a pratiqué une politique d'intervention à outrance dans l'économie par l'entremise de la Société générale de financement, des sociétés Innovatech, des sites désignés, un bar ouvert qui s'est traduit par des coûts astronomiques: 13,1 milliards de dollars à payer sur une période de 15 ans. Pour la seule année 2005-2006, la facture est salée: plus de 800 millions de dollars à payer pour des engagements antérieurs. Finalement, nous avons constaté l'état déplorable des infrastructures publiques, tant dans le réseau de la santé que dans celui de l'éducation, en raison d'un sous-investissement chronique, un constat qui s'applique également à l'ensemble de notre réseau routier.

Pour relever les défis de la démographie, de la mondialisation et des finances publiques, le Québec doit impérativement créer plus de richesse. Ce n'est pas par idéologie qu'il faut moderniser l'État, revoir ses façons de faire et mieux intervenir en faveur du développement de l'économie et de la création d'emplois. C'est pour assurer la pérennité de nos services publics. C'est pourquoi, à l'automne 2002, l'équipe libérale s'est donné un programme de gouvernement visant à permettre au Québec de relever les défis du XXIe siècle. La population s'est reconnue dans les objectifs et les orientations que nous lui avons présentés sous le leadership éclairé du premier ministre, à qui je veux rendre hommage.

M. le Président, notre priorité absolue était de redonner confiance aux citoyens dans leur système de santé. Il fallait réinvestir et réorganiser les services pour réduire les délais d'attente et redresser la situation critique héritée du gouvernement précédent, notamment en raison des milliers de départs à la retraite de médecins et d'infirmières.

Notre deuxième priorité était l'éducation, et au premier chef la réussite scolaire. Il fallait recommencer à investir dans un réseau durement touché par les coupures imposées par l'ancien gouvernement.

Notre troisième priorité était d'accroître la prospérité du Québec. Il fallait de façon prioritaire libérer l'économie de ses contraintes afin de créer plus d'emplois, de susciter plus d'investissements privés, d'augmenter le revenu des travailleurs et de hausser le niveau de vie de nos concitoyens.

Notre quatrième priorité était le développement de nos régions. Il fallait miser sur leur dynamisme afin de leur permettre de contribuer pleinement à l'enrichissement du Québec.

En somme, nous avons voulu donner au Québec un gouvernement animé d'une valeur fondamentale: le citoyen d'abord. Cette valeur a guidé les choix que nous avons faits dans la gouverne de l'État et imposé la rigueur budgétaire que nous avons adoptée dans nos deux premiers budgets.

En juin 2003, compte tenu de l'état des finances publiques dont nous venions d'hériter, l'essentiel de nos efforts a consisté à résorber une impasse de plusieurs milliards de dollars. Une partie importante de la marge de manœuvre que nous avons dégagée, à la fois par une gestion serrée des dépenses et par une révision de l'aide fiscale aux entreprises, a dû y être affectée.

Avec le budget de l'an dernier, nous avons fait un premier pas pour alléger le fardeau fiscal des contribuables, en particulier celui des familles avec enfants. Avec le Soutien aux enfants, la Prime au travail et la simplification de notre régime fiscal, nous avons retourné aux Québécois plus de 1 milliard de dollars. Nous avons également réalisé notre engagement de lutter contre la pauvreté.

Tout au long de la dernière année, notre gouvernement s'est imposé une discipline budgétaire rigoureuse qui nous a permis de respecter, au dollar près, l'objectif de dépenses fixé lors du dernier budget. À cet égard, vous me permettrez de féliciter mes collègues du Conseil des ministres et en particulier la présidente du Conseil du trésor d'avoir réussi ce tour de force. Le maintien des dépenses à l'intérieur de l'enveloppe déterminée est un exploit qui mérite doublement d'être souligné. C'est donc avec beaucoup de fierté que j'annonce à cette Assemblée que nous avons réussi à maintenir l'équilibre budgétaire en 2004-2005.

M. le Président, je dépose le tableau suivant, qui présente les résultats préliminaires des opérations financières du gouvernement pour l'année 2004-2005.

Malgré un contexte budgétaire difficile, nous sommes en voie de réaliser nos engagements et de placer le Québec sur une nouvelle voie de développement et de prospérité. Notre action donne déjà des résultats tangibles. L'économie du Québec se porte mieux, les indicateurs économiques le démontrent clairement:

Plus de 100 000 nouveaux emplois ont été créés depuis le début de notre mandat, et cette création d'emplois s'est reflétée dans la majorité des régions du Québec;

Plus de 60 % de la population active occupe un emploi. Jamais le taux d'emploi n'a été si élevé dans l'histoire du Québec. Et, M. le Président, ce sont les jeunes qui en ont profité le plus. Leur taux d'emploi est aujourd'hui plus élevé que celui des jeunes Ontariens;

Le taux de chômage, pour l'année 2004, a atteint son niveau le plus faible depuis 1975; il est même descendu à 8,2 % en mars dernier;

Plus de 25 000 personnes ne dépendent plus de l'aide sociale depuis deux ans;

Et, malgré l'appréciation du dollar canadien, nous avons observé la première hausse des exportations internationales du Québec en quatre ans;

Les mises en chantier ont atteint plus de 58 000 unités, soit la meilleure performance en 17 ans. Depuis notre arrivée, il s'est construit en moyenne 54 000 unités de logement chaque année, le double du niveau atteint durant les mandats du gouvernement précédent;

Les investissements privés ont enregistré une croissance de 13,7 %, ce qui constitue 19 % de tous les investissements privés au Canada, la meilleure performance en 12 ans.

M. le Président, ces résultats démontrent clairement que la situation économique des Québécoises et des Québécois se porte mieux, notamment en raison des politiques de notre gouvernement.

Mais l'environnement concurrentiel mondial évolue, et le présent budget vise à permettre à l'économie du Québec de s'adapter à ces changements tout en maintenant une gestion rigoureuse des finances publiques.

On sait que le marché extérieur, qui a été longtemps le moteur de notre croissance économique, nous pose aujourd'hui des défis importants. Les pays émergents, avec leurs coûts de main-d’œuvre beaucoup moins élevés que les nôtres, concurrencent de plus en plus nos produits et nos services non seulement sur le marché québécois, mais aussi sur le marché américain, notre principal marché d'exportation. Les effets de cette concurrence accrue sont amplifiés par le prix du pétrole, qui a récemment dépassé les 50 $US le baril, et par l'appréciation, depuis 2002, de plus de 20 % du dollar canadien. On sait qu'il vaut aujourd'hui plus de 0,80 $US. En tenant compte de tout cela, les économistes anticipent une croissance économique réelle de 2,6 % en moyenne pour les prochaines années.

De plus, l'environnement économique mondial présente des risques importants. Par exemple, certains économistes estiment que le dollar canadien pourrait atteindre 0,90 $US et que le prix du pétrole pourrait continuer à augmenter. Même si nous ne partageons pas ces vues, nous devons en prendre acte.

Par ailleurs, nous sommes confrontés à une situation financière qui reste délicate. Ce constat a été largement partagé par les Québécoises et les Québécois qui ont participé au Forum des générations tenu l'an dernier.

En plus du lourd héritage de l'ancien gouvernement et d'une concurrence accrue, nous devons tenir compte du fait que le déséquilibre fiscal n'est toujours pas réglé. Tant que le gouvernement fédéral persistera à nier, seul contre tous, l'évidence même du déséquilibre fiscal, la fédération canadienne sera engagée sur une voie contraire à ses intérêts fondamentaux. La récente signature d'ententes bilatérales avec certaines provinces a introduit des iniquités flagrantes dans le programme de péréquation, qui l'a détourné de ses objectifs fondamentaux. Il importe de mettre en place, au Canada, une fédération financièrement équilibrée et équitable.

Le premier ministre du Québec a déployé des efforts importants lors de la conférence fédérale-provinciale de l'automne dernier, efforts qui ont été récompensés par des gains significatifs, notamment au titre du financement fédéral de la santé. Malgré ces gains, la croissance des transferts fédéraux est relativement modeste lorsqu'on la compare à l'augmentation de nos dépenses en santé et en éducation. Nous entendons intensifier nos efforts pour corriger cette situation.

Par ailleurs, nous entendons agir à l'égard de l'équité salariale afin que les travailleuses du secteur public et parapublic atteignent une meilleure égalité en emploi. Nous devons également tenir compte des négociations des conventions collectives de travail des employés de l'État, qui s'intensifieront dans les prochains mois. Là aussi, les pressions sur les dépenses du gouvernement sont importantes. Mais, là aussi, M. le Président, c'est la capacité de payer des contribuables québécois qui guidera notre action.

L'ensemble de ces facteurs nous impose de maintenir une gestion rigoureuse des finances publiques, une gestion qui nous a caractérisés jusqu'ici. Que ce soient les négociations de conventions collectives, l'équité salariale ou la croissance des dépenses de l'État, il est important de se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul et même contribuable qui paie. Il nous faut donc être prudents et responsables dans nos choix.

Mais cela ne nous empêchera pas de franchir une nouvelle étape dans l'action entreprise par notre gouvernement depuis notre arrivée. Je présente aujourd'hui un budget qui s'appuie fermement sur la vision et les valeurs libérales que notre équipe défend avec une profonde conviction depuis qu'elle est en poste. Aujourd'hui, nous avons deux objectifs: en premier lieu, ce budget maintient le cap sur nos priorités, la santé, l'éducation, la culture, la famille, l'allégement du fardeau fiscal des Québécois et la lutte contre la pauvreté; en second lieu, nous agissons résolument afin d'encourager la création de richesse de sorte que tous les Québécois puissent profiter d'une plus grande prospérité, et cela, dans l'ensemble des régions.

Le budget que je dépose aujourd'hui répond à nos engagements. C'est un budget de gestion rigoureuse et responsable. C'est un budget d'action. C'est un budget qui permet de bâtir un Québec capable de «briller parmi les meilleurs».

Le premier objectif de ce budget, c'est de continuer à investir dans nos grandes priorités et, en tout premier lieu, dans la santé et l'éducation.

Lors de la dernière campagne électorale, nous avions promis de faire de la santé notre priorité, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons réorganisé les services et renversé la tendance au sous-investissement des années précédentes en réinvestissant 2,1 milliards de dollars en deux ans. Pour donner une idée de l'ampleur de l'effort consenti, je rappelle que cela représente les trois quarts de l'augmentation de 2,9 milliards de dollars des dépenses de programmes pendant cette même période.

En 2005-2006, nous ajoutons 826 millions de dollars pour améliorer donc les services directs à la population. Cette année, le budget de la santé atteindra donc 20,9 milliards de dollars. Ainsi, malgré l'état des finances publiques, nous aurons augmenté les dépenses de santé de 5,2 % par année et pleinement indexé les sommes consacrées au réseau, tel que prévu. Il s'agit d'un autre engagement tenu.

De plus, nous allons poursuivre dans cette voie en investissant dans des projets majeurs, tels que l'Hôpital Sainte-Justine à Montréal, le Centre hospitalier de Jonquière, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke ainsi que les nouvelles facultés de médecine de Trois-Rivières et de Chicoutimi. Nous allons également faire des investissements importants dans les domaines de la radio-oncologie, de la cardiologie et des urgences. Au cours des trois prochaines années, les investissements en santé représenteront près de 2,6 milliards de dollars pour l'ensemble du Québec.

Nous allons aussi de l'avant avec la construction de deux centres hospitaliers universitaires à Montréal. Les projets du Centre hospitalier universitaire de Montréal et du Centre universitaire de santé de McGill permettront d'accélérer la croissance de la grappe des sciences de la vie dans la métropole, et ce, pour le bénéfice des Québécois de toutes les régions. Ainsi, plus de 2,5 milliards de dollars seront investis dans la santé à Montréal.

L'argent que nous investissons va permettre à nos médecins et à nos chercheurs un meilleur accès aux technologies de pointe. Très concrètement, cela veut dire de meilleurs soins pour tous les Québécois.

Afin de recentrer le système de santé sur les patients, nous avons revu son organisation. C'est ainsi que nos services de santé ont été mis en réseaux au cours des deux dernières années. Ces réseaux offrent une meilleure réponse aux besoins des personnes. Ils donnent l'assurance aux citoyens qu'ils recevront une réponse sur mesure à leurs besoins et un accès à des services continus et de qualité.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons agi dans le domaine de la prévention, notamment par un programme de promotion de saines habitudes de vie. Nous avons augmenté le nombre de chirurgies. Les chirurgies du genou ont augmenté de 60 %, celles de la hanche de 28 %, celles de la cataracte de 30 %. Nous avons mis en place 82 groupes de médecine familiale dans tout le Québec, alors qu'il n'y en avait que 17 en mars 2003. Nous avons amélioré, M. le Président, de façon importante le fonctionnement de nos urgences. La durée moyenne de séjour est en baisse, et ce, malgré une augmentation de près de 5 % de l'achalandage. Ça signifie moins de patients dans les corridors et un plus grand respect des personnes. Nous avons haussé substantiellement le nombre d'étudiants en médecine. À terme, ce sont 736 candidats de plus qui seront en formation.

Notre bilan en santé est solide. Nous avons renversé la tendance. Et ce budget permet de poursuivre nos efforts afin d'offrir de meilleurs services de santé aux Québécoises et aux Québécois. Nous poursuivrons nos efforts, au cours de la prochaine année, en portant une attention toute particulière aux personnes qui sont plus vulnérables.

Ainsi, mon collègue le ministre de la Santé et des Services sociaux annoncera sous peu deux plans d'action: le premier vise à développer les services prioritaires en santé mentale, notamment pour venir en aide aux personnes qui présentent un haut risque suicidaire; le deuxième vise à apporter un soutien accru aux personnes âgées en perte d'autonomie, notamment en développant des services dans la communauté qui leur permettront de bénéficier de plus de soins à domicile.

Par ailleurs, certaines personnes âgées plus démunies doivent débourser jusqu'à 200 $ par année pour se procurer les médicaments couverts par le régime public d'assurance médicaments. Ce sont des déboursés importants compte tenu de leurs revenus. Je suis heureux d'annoncer que dorénavant les personnes âgées de 65 ans et plus et qui reçoivent la prestation maximale du supplément de revenu garanti jouiront d'une gratuité complète des médicaments. Cette mesure vient en aide non seulement à nos aînés, mais elle s'ajoute aussi à nos efforts de lutte contre la pauvreté. C'est là un autre engagement tenu.

Conformément aux engagements du gouvernement, nous allons aussi mieux reconnaître la contribution inestimable des aidants naturels à notre société. Nous reconnaîtrons leur apport lorsqu'ils hébergent non seulement... leur famille comme un frère, une sœur, un enfant, un oncle ou une tante atteint d'un handicap sévère. À cette fin, j'annonce la mise en place d'un crédit pour aidants naturels. Avec ce crédit, un couple à faibles revenus qui prend soin de son enfant handicapé d'âge adulte pourra compter sur un soutien additionnel de 1 000 $ par année. De plus, nous nous assurerons que toutes les personnes touchées par un handicap grave soient admissibles à un soutien qui sera majoré et indexé. Et, grâce à cette réforme, plus de 80 000 aidants naturels et personnes atteintes d'un handicap physique ou mental bénéficieront d'un soutien supplémentaire de 43 millions de dollars. Il s'agit là, M. le Président, d'un autre engagement tenu.

Par ailleurs, j'annonce que 2 millions de dollars additionnels seront accordés pour accroître le nombre de places dans les centres de travail adapté.

Nous allons également nous attaquer au problème du financement à long terme de notre système de santé. C'est un défi important pour l'avenir. Le vieillissement de la population, ainsi que l'évolution rapide des technologies, des médicaments et des pratiques médicales exerceront, au cours des prochaines années, des pressions importantes sur les coûts du système de santé.

J'entends examiner, avec mon collègue le ministre de la Santé et des Services sociaux, les meilleures pistes de solution pour assurer la pérennité de notre système de santé et une plus grande équité intergénérationnelle. Un groupe de travail présidé par M. Jacques Ménard, mis en place l'automne dernier, à la suite du Forum des générations, fera prochainement des recommandations à cet égard.

L'autre grande priorité de notre gouvernement, c'est l'éducation. L'éducation représente le quart de nos dépenses de programmes, soit 12,2 milliards de dollars.

Cette année, nous allons investir 321 millions de plus en éducation. Depuis notre arrivée, c'est plus de 1 milliard de dollars que nous aurons investis dans la réussite scolaire de nos enfants. Avec cette injection de fonds supplémentaires, nous pourrons mieux guider les élèves vers la réussite.

Nous allons doubler le budget d'aide aux devoirs en y injectant une somme supplémentaire de 10 millions de dollars. Ce programme, qui est maintenant en place dans 1 800 des 2 000 écoles du Québec, est un grand succès qui facilite en plus la conciliation travail-famille. Nous pourrons mieux intervenir auprès de 100 000 élèves venant de milieux défavorisés. Nous allons également agir pour mieux aider les élèves en difficulté en nous assurant qu'ils bénéficient des services professionnels spécialisés dont ils ont besoin. 10 millions de dollars du Fonds de suppléance seront alloués à cette fin. Nous allons promouvoir la santé et la pratique du sport chez les jeunes. En plus d'avoir ajouté une heure et demie d'enseignement au primaire pour plus d'éducation physique, nous allons aussi augmenter l'offre d'activités physiques et sportives parascolaires à nos jeunes. Nous allons donner suite à notre plan triennal pour encourager la lecture à l'école. Nous allons mettre en place, à compter de septembre 2006, l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, dès la première année. Aux universités, depuis 2003, notre gouvernement aura alloué 380 millions de dollars de plus. Ces fonds supplémentaires leur permettront principalement d'accueillir de nouvelles cohortes d'étudiants, qui sont en nette croissance, preuve que le Québec évolue vers une véritable société du savoir.

Avec les investissements que je viens d'annoncer, nous aurons investi plus en éducation en trois ans que le gouvernement précédent en neuf ans, ce qui reflète notre détermination à miser sur la réussite scolaire. Il s'agit là d'un autre engagement tenu.

La culture n'est pas seulement le miroir de notre société, elle en est également le flambeau qui lui permet de rayonner à travers le monde. L'an dernier, nous avons mis en place différentes mesures pour améliorer les conditions socioéconomiques des créateurs québécois. C'est un geste qui reconnaissait la grande contribution des artistes à l'épanouissement de notre culture. Cette année, notre objectif est d'accroître les investissements des entreprises dans la culture québécoise. Si nous voulons une industrie culturelle florissante, il faut que tous y investissent.

C'est pourquoi la ministre de la Culture et des Communications a mis sur pied un comité d'orientation composé d'intervenants des milieux culturel et gouvernemental. Même s'il n'a pas complété ses travaux, le comité a déjà proposé des pistes d'action en matière de financement privé. Je suis heureux de pouvoir mettre en œuvre dès maintenant certaines de ses propositions.

En premier lieu, j'annonce la mise en place de Placements Culture qui permettra de soutenir le développement des arts et de la culture grâce à des contributions du secteur privé. Afin de faciliter le démarrage de cette initiative, le gouvernement y injectera 5 millions de dollars. La ministre de la Culture et des Communications en précisera les modalités dans les prochaines semaines.

Toujours dans le but d'amener davantage de contributions du secteur privé au financement de la culture, j'annonce de plus que les abonnements aux musées feront l'objet du même traitement fiscal que les abonnements au théâtre et qu'ils seront dès lors pleinement déductibles d'impôts. J'annonce également une somme supplémentaire de 5 millions de dollars pour soutenir le financement de certains de nos musées qui éprouvent des difficultés financières. Enfin, j'annonce une bonification de 20 % à 33 1/3 % du taux de la déduction fiscale pour amortissement accordé aux entreprises pour l'acquisition d'œuvres de nos artistes.

M. le Président, le gouvernement entend aussi continuer à placer la famille au cœur de son action. Déjà, des décisions majeures ont été prises pour les familles du Québec. Nous avons mis en place le nouveau Soutien aux enfants qui permet à 1 million de familles de se partager, à tous les trois mois, 500 millions de dollars en aide financière non imposable. Déjà, deux chèques ont été versés, l'un en décembre dernier et un autre au début du présent mois. Nous avons également instauré la Prime au travail, ce qui a augmenté le revenu de 170 000 familles.

Nous avons consolidé le réseau des services de garde en ajoutant 25 000 nouvelles places de manière à compléter, dans les prochains mois, le développement des 200 000 places disponibles pour les enfants du Québec. Il s'agit d'un autre engagement tenu.

Les mois qui viennent nous permettront d'aller encore plus loin et de faire un pas de géant en matière de conciliation travail-famille avec la mise en place du nouveau régime québécois d'assurance parentale. Nous sommes heureux que les familles québécoises puissent bénéficier, à compter du 1er janvier 2006, d'un nouveau régime de congés parentaux. Le Québec en a obtenu la maîtrise d'œuvre avec la signature d'une entente avec le gouvernement fédéral le 1er mars dernier. Il s'agit là d'un autre engagement tenu.

Le nouveau régime d'assurance parentale sera administré comme un vrai régime d'assurance, contrairement au régime d'assurance-emploi du gouvernement fédéral. Il sera financé à partir d'une caisse autonome gérée par un conseil de gestion de l'assurance parentale qui est composé de représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement. Nous examinerons, dès leur dépôt, les propositions du Conseil de gestion de l'assurance parentale quant aux modalités du financement du programme. Jamais un gouvernement n'aura fait autant pour les familles.

Comme vous savez, M. le Président, notre gouvernement s'est engagé à diminuer l'impôt des Québécois. Avec le budget de l'an dernier, nous avons fait le choix des familles. Nous avons retourné 1 milliard de dollars à des contribuables qui en avaient besoin. Cette année, nous avons décidé d'accorder la priorité aux femmes et aux hommes qui travaillent. J'annonce donc une nouvelle déduction de 500 $ pour les travailleuses et les travailleurs. Cette nouvelle déduction entrera en vigueur dès le 1er janvier prochain. Elle profitera à 3,1 millions de salariés et à 162 000 travailleurs autonomes.

Sur une base annuelle, cette réduction d'impôts se chiffre à 300 millions de dollars. À cela s'ajoute l'indexation de l'impôt des particuliers qui laissera 250 millions de dollars supplémentaires aux contribuables en 2005-2006.

Si l'on ajoute la nouvelle déduction pour les dépenses reliées à un travail aux mesures annoncées dans le précédent budget ― je vais donner deux exemples ― un couple avec deux enfants et deux revenus totalisant 75 000 $ disposera de 780 $ de plus annuellement; une famille monoparentale avec un enfant et un revenu de 25 000 $ disposera quant à elle d'un montant supplémentaire de 1 574 $ par année.

De plus, pour encourager les travailleurs à épargner en vue de la retraite, j'annonce que les plafonds des contributions à un REER seront augmentés de 1 000 $ par année jusqu'en 2010. Nous appliquerons une mesure équivalente aux régimes de pension agréés, pour un allégement fiscal supplémentaire, à terme, de 27 millions de dollars.

Avec cette baisse d'impôts, notre gouvernement envoie un signal très clair: il faut augmenter le revenu disponible de nos concitoyens.

Compte tenu de nos moyens, nous avons choisi de cibler, cette année, les travailleurs afin qu'ils reçoivent un plus juste retour pour les efforts qu'ils consentent et les initiatives qu'ils prennent. En baissant les impôts des particuliers au profit des travailleurs, notre gouvernement accroît l'incitation au travail et encourage l'effort.

Cette baisse d'impôts est dans la mesure de nos moyens et elle est aussi la marque d'une gestion responsable et rigoureuse qui affirme notre volonté de rendre le Québec fiscalement plus compétitif. Je veux être très clair, M. le Président, jamais il n'a été question de réduire les impôts au détriment de l'équilibre budgétaire.

Avec l'allégement de l'impôt des particuliers, le niveau d'imposition des Québécois se rapproche de la moyenne canadienne. Notre écart par rapport à la moyenne canadienne aura été diminué de la moitié, passant en trois ans de 2,2 milliards de dollars à 1,2 milliard de dollars. Mais ça ne suffit pas. Notre gouvernement s'est engagé à atteindre la moyenne canadienne. À mi-mandat, je suis heureux de constater que près de la moitié du chemin a été parcourue et que nous sommes en voie de réaliser notre engagement. Et, M. le Président, au terme de notre mandat, les citoyens du Québec ne seront plus les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord.

Nous sommes par ailleurs restés fidèles à notre objectif d'une plus grande justice sociale pour tous en mettant en place le Plan de lutte contre la pauvreté. Ce plan comporte un ensemble de mesures qui amèneront des investissements de 2,5 milliards sur cinq ans. À titre d'exemple, nous avons augmenté significativement le revenu des ménages à faibles revenus avec la nouvelle Prime au travail et le nouveau Soutien aux enfants. Nous allons bonifier le Programme d'assistance-emploi, notamment par l'établissement d'un barème plancher et par l'extension à toutes les familles de l'exemption de 100 $ par mois pour les pensions alimentaires destinées aux enfants. Et nous avons investi substantiellement dans l'habitation sociale.

Nous allons poursuivre notre action dans ce domaine où, malgré l'augmentation des taux d'inoccupation sur le marché locatif, des problèmes perdurent. C'est pourquoi nous allons allouer des sommes supplémentaires afin de construire davantage de logements de qualité et à prix abordable. J'annonce, aujourd'hui, des investissements de 145 millions de dollars pour la construction de 2 600 nouveaux logements dans le cadre du programme AccèsLogis qui s'adresse aux ménages à revenus modestes.

Avec cet investissement supplémentaire, notre gouvernement permettra la construction de 18 600 unités de ces logements, totalisant des investissements de 401 millions de dollars. Ça représente 5 600 unités de plus que ce que nous avions promis. M. le Président, cette fois-ci ce n'est pas un engagement tenu, c'est un engagement dépassé.

15 millions de dollars de plus seront également investis pour rénover les logements sociaux existants. Nous améliorerons ainsi la qualité de vie d'un grand nombre de nos concitoyens.

Je souhaite également vous faire part d'une mesure qui accroît la protection des épargnants québécois et les aidera à épargner en prévision de la retraite. Ainsi, j'annonce que le gouvernement augmente de 60 000 $ à 100 000 $ le montant maximal des dépôts assurés par les institutions financières régies par le Québec. Grâce à cette mesure, qui s'appliquera à la même date que la hausse annoncée par le gouvernement fédéral dans son budget, le Québec continuera de donner une protection équivalente à celle offerte dans les autres provinces.

L'ensemble des mesures que je viens d'annoncer montrent à l'évidence que c'est le citoyen qui est au cœur de nos préoccupations et que nous sommes avancés dans la réalisation de nos engagements. Nous sommes en train de construire un Québec où une personne malade peut recevoir les soins dont elle a besoin au moment où elle en a besoin, où un enfant peut recevoir une éducation lui ouvrant les portes de l'avenir, où les travailleurs peuvent jouir davantage du fruit de leurs efforts et où les citoyens peuvent bénéficier de services publics de qualité.

Le deuxième grand objectif du budget est d'encourager la création de la richesse et d'accroître la prospérité dans l'ensemble du Québec. Seul un Québec plus riche pourra assurer la pérennité des services publics. Nous devons garantir un financement solide des services que nous considérons comme prioritaires, et en premier lieu la santé et l'éducation. Il faut également créer davantage de richesse pour laisser aux générations qui nous suivent un Québec plus prospère. Cette prospérité devra toutefois respecter les conditions d'un développement durable. Notre gouvernement est convaincu que le Québec a tous les atouts pour y parvenir. Nous pouvons compter sur une économie diversifiée, une capacité de recherche et d'innovation de haut calibre, une main-d’œuvre qualifiée et créative ainsi que sur de faibles coûts d'implantation qui offrent aux entreprises des conditions avantageuses.

Ce potentiel est loin d'être complètement utilisé, et notre gouvernement veut lever tous les obstacles qui nous empêchent d'aller plus loin. Pour y arriver, nous avons plusieurs défis à relever. Nous devons tirer notre épingle du jeu dans un environnement économique international plus compétitif, marqué par la mondialisation et la montée spectaculaire des économies émergentes. Nous devons le faire alors que les tendances démographiques nous imposent également d'être encore plus innovateurs et efficaces pour remplacer une main-d’œuvre qui commencera bientôt à diminuer.

Dans le budget que je présente aujourd'hui, nous agissons sur deux fronts afin de relever ces défis: nous stimulons les investissements privés et la création d'emplois, qui sont le moteur de la croissance économique; nous mettons à la disposition des citoyens en région de nouveaux outils de développement pour assurer notamment un développement durable de leur économie. Je tiens à mentionner que les mesures que je présente aujourd'hui s'inscrivent dans la Stratégie gouvernementale de développement économique durable qui sera rendue publique sous peu par mon collègue le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Pour notre gouvernement, il est clair que la prospérité économique et la création d'emplois reposent d'abord sur le dynamisme de l'investissement privé. L'État a un rôle à jouer pour stimuler cet investissement privé. Nous devons rendre le Québec encore plus attrayant pour les investisseurs afin de susciter de nouveaux projets, d'attirer de nouvelles entreprises et de créer plus d'emplois. Les gestes que nous avons posés depuis deux ans illustrent cette démarche dont les résultats sont déjà bien perceptibles.

Il nous aura fallu d'abord redresser une situation intenable et coûteuse pour notre société. Le gouvernement précédent, il faut le dire, s'était substitué à l'entreprise privée pour prendre des risques qu'un État n'a pas la vocation d'assumer. Le résultat est bien connu, et tous les contribuables québécois en paient encore la note.

De 1998 à 2003, le gouvernement du Québec a investi 1,7 milliard de dollars dans la Société générale de financement et dans les sociétés Innovatech. On nous avait alors promis un rendement nettement supérieur aux coûts des emprunts du gouvernement. Ce sont plutôt des pertes de plus de 1 milliard de dollars que tous les contribuables québécois ont dû assumer depuis trois ans. Autrement dit, le gouvernement a encaissé des pertes représentant près de 60 % de ses mises de fonds.

Le gouvernement précédent a également mis en place une foule de programmes et de mesures de soutien aux entreprises qui se caractérisaient à la fois par leur complexité et leur coût exorbitant pour le contribuable. Dès notre premier budget, nous avons entamé une révision complète de la Politique de soutien aux investissements effectués par les sociétés d'État.

Nous avons revu le mandat de la Société générale de financement et mis fin à l'interventionnisme à outrance du gouvernement précédent. Ainsi, la SGF, qui parvient maintenant à s'autofinancer, continuera à participer au développement de nouveaux projets dans la mesure où ceux-ci comporteront un caractère stratégique et présenteront des conditions de rentabilité normales. La SGF prévoit ainsi investir environ 250 millions de dollars dans de nouveaux projets, au cours du prochain exercice financier.

La Société Innovatech du Grand Montréal a été privatisée, et le nouvel acquéreur, Coller Capital, a choisi le Québec pour y établir son siège social en Amérique du Nord. Avec près de 200 millions de dollars d'argent neuf, cette société s'est engagée à investir dans les entreprises technologiques d'ici. Cette transaction contribuera à augmenter la part du capital de risque privé au Québec.

Par ailleurs, un accord de principe est intervenu avec Capital régional et coopératif Desjardins ainsi qu'avec Desjardins Capital de risque pour établir un partenariat visant à transformer la Société Innovatech Régions ressources en société de capital mixte privé-public. L'apport de 30 millions de dollars de nouveaux capitaux permettra non seulement de maintenir la valeur du portefeuille actuel, mais aussi d'assurer du financement pour développer de nouveaux projets en région.

Pour ce qui est des Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech du sud du Québec, une somme de 10 millions de dollars leur sera consentie, au cours de l'exercice 2005-2006, afin de leur permettre de poursuivre leur mission. Notre gouvernement insiste pour que les mises de fonds qu'il a faites dans ces sociétés soient utilisées comme leviers pour attirer des capitaux privés et débouchent sur leur transformation en des sociétés mixtes privées-publiques.

Nous avons revu la gouvernance de la Caisse de dépôt et de placement du Québec afin de mieux protéger les avoirs des citoyens québécois. La caisse a révisé ses orientations et elle est de nouveau un chef de file parmi les meilleurs gestionnaires de caisses de retraite au Canada.

Les façons de faire d'Investissement Québec ont été aussi révisées. Cette société demeurera un pilier du développement régional, puisque plus de 90 % des projets appuyés sont approuvés et gérés localement. C'est ainsi qu'en 2004 plus de 1 200 projets ont été soutenus, et ce, dans toutes les régions du Québec. Nos sociétés d'État peuvent désormais redevenir donc des joueurs actifs dans la création d'emplois et la réalisation de projets économiques structurants. Les Québécois peuvent de nouveau être fiers de leurs sociétés d'État. C'est un autre engagement tenu, M. le Président. Et nous ferons davantage.

De nouvelles règles de gouvernance qui s'appliqueront à l'ensemble des sociétés d'État à vocation commerciale et économique seront bientôt rendues publiques. C'est ainsi que les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction seront dissociées. Les nouvelles règles de gouvernance prévoiront que les conseils d'administration des sociétés d'État devront constituer au moins trois comités pour les assister dans leurs tâches: un comité de vérification, un comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines. Les règles de formation et de fonctionnement des conseils d'administration seront modifiées afin que les sociétés d'État bénéficient de conseils d'administration renforcés. Le gouvernement accroîtra l'imputabilité et la transparence des sociétés d'État, notamment en renforçant les pratiques en matière de vérification et de reddition de comptes.

Dès notre premier budget également, nous avons revu les mesures d'intervention et de soutien auprès des entreprises. Nous avons ainsi procédé à un ménage dans les crédits d'impôt aux entreprises, ce qui a permis des économies annuelles de 700 millions de dollars. Nous avons regroupé les 162 programmes d'aide aux entreprises en 10 grands programmes plus simples et plus cohérents, répondant ainsi à une demande formulée depuis longtemps par les milieux d'affaires.

Nos efforts commencent à porter fruit. Il y a quelques instants, je dressais un bilan de nos performances économiques et des résultats dont nous pouvons nous féliciter, sur les plans de la croissance comme de la création d'emplois.

Je suis très fier d'annoncer, aujourd'hui, trois séries de mesures qui vont permettre de stimuler davantage les investissements privés: en premier lieu, notre gouvernement procède à la mise en place d'une nouvelle fiscalité des entreprises, définie pour favoriser les investissements; en deuxième lieu, j'annonce d'importantes initiatives visant à faciliter le financement des entreprises; et en troisième lieu je suis très heureux d'annoncer plusieurs bonifications aux mesures de soutien à la recherche et au développement, à l'innovation et à l'exportation.

J'annonce, aujourd'hui, une réforme importante de la fiscalité des entreprises pour susciter plus d'investissements et créer plus d'emplois. Le premier élément de cette réforme concerne la taxe sur le capital. Depuis des années, les analystes ont unanimement souligné que la taxe sur le capital constitue la composante la plus dommageable de notre régime fiscal. Le Québec a la taxe sur le capital la plus élevée au Canada. Cette taxe nuit d'autant plus à notre compétitivité que certaines provinces ne prélèvent aucune taxe sur le capital.

Cette taxe sur le capital est en fait une taxe sur l'investissement et l'emploi. Elle dissuade les entreprises à investir, puisque leurs investissements ont pour résultat d'accroître leur fardeau fiscal, ce qui est paradoxal, et cela, sans égard à leur rentabilité. En raison de l'existence de la taxe sur le capital, le seul fait d'investir a pour effet d'augmenter le montant des taxes qu'elles doivent payer.

La façon la plus simple, la plus équitable et la plus efficace de stimuler les investissements est de réduire le plus rapidement possible le poids de cette taxe sur le capital. Nous nous étions engagés à agir, dans un premier temps, pour les PME. C'est chose faite. Nous avons porté l'exemption de base des PME à 1 million de dollars, avec pour résultat que plus de 75 % des entreprises installées au Québec ne paient déjà plus de taxe sur le capital. Il s'agit là d'un autre engagement tenu.

Le budget d'aujourd'hui nous permet d'aller plus loin en mettant en œuvre un ambitieux plan de réduction de la taxe sur le capital pour les entreprises qui y sont encore soumises. J'annonce donc une réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital pour l'ensemble des entreprises. Le taux applicable passera graduellement de 0,60 % aujourd'hui à 0,29 % en 2009.

Une large proportion du coût de cette mesure sera autofinancée grâce à l'occupation du champ d'imposition dégagé par le gouvernement fédéral à l'égard de l'impôt des grandes sociétés.

Cette réduction substantielle de la taxe sur le capital assurera un environnement fiscal compétitif pour ceux qui souhaitent investir au Québec. Mais nous voulons faire plus.

En particulier, il faut que les entreprises québécoises investissent davantage et plus rapidement en machinerie et en équipement. Ces investissements sont les plus stratégiques pour favoriser la modernisation et la productivité. Il s'agit en même temps d'un secteur d'investissement où le Québec accuse un retard par rapport au reste du Canada et aux États-Unis.

En 2004, profitant de la réévaluation du dollar canadien, nos entreprises manufacturières ont augmenté de plus de 12 % leurs investissements en machinerie et équipement. Nous voulons que cette croissance des investissements donc en machinerie et équipement se maintienne et s'accélère. J'annonce donc qu'à compter de minuit, ce soir, toute société réalisant un nouvel investissement manufacturier pourra bénéficier d'un crédit de taxe sur le capital égal à 5 % de la valeur de cet investissement.

En pratique, M. le Président, ce crédit éliminera complètement la taxe sur le capital sur les nouveaux investissements dans le matériel de transformation et de fabrication. Ce crédit permettra également de réduire, de façon substantielle, la taxe sur le capital à payer sur les autres actifs de l'entreprise, selon le montant investi pour le renouvellement de la machinerie et de l'équipement.

Tous les secteurs profiteront de cette réduction: non seulement nos entreprises manufacturières, mais aussi nos producteurs agricoles et nos sociétés forestières et minières.

Avec les mesures que j'annonce aujourd'hui, notre gouvernement envoie un message clair aux entreprises. Nous leur disons: Modernisez-vous et vous ne paierez plus de taxe capital!

Toujours dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises, j'annonce aujourd'hui une réduction d'imposition sur le revenu des PME.

Les PME constituent le véritable moteur et le tissu de base de notre économie. Nous voulons que leur compétitivité soit améliorée. À cette fin, j'annonce qu'à compter du 1er janvier 2006 les PME bénéficieront d'un taux d'imposition réduit à 8,5 %, et cela, de façon permanente. Ce taux s'appliquera sur les premiers 400 000 $ de revenus imposables.

M. le Président, je dépose le tableau qui illustre l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises. On trouvera toute l'information sur cette réforme dans les renseignements additionnels sur les mesures du budget et le plan budgétaire qui font partie intégrante du présent budget.

Le financement joue un rôle clé dans la croissance des entreprises. Les entreprises doivent disposer des outils et des moyens nécessaires pour se financer aux différents stades de leur existence.

Le rapport Brunet, déposé en décembre 2003, a fait ressortir l'existence d'un certain nombre de carences et de lacunes dans les modes actuels de financement des entreprises québécoises. J'annonce aujourd'hui un ensemble de mesures destinées à combler ces lacunes. Ces mesures s'appuient principalement sur des outils déjà existants que nous allons mieux utiliser et exploiter.

Le gouvernement a mis en place un outil novateur: le Fonds d'intervention économique régional, le FIER. Sa formule de capitalisation publique-privée permet de générer des effets multiplicateurs importants. Ainsi, les 200 millions de dollars annoncés dans le dernier budget permettront à terme de générer plus de 500 millions de dollars dans des projets d'entreprise.

Un des volets du FIER vise à mettre à la disposition des régions des capitaux pour soutenir la réalisation de projets porteurs, notamment pour l'amorçage et le démarrage où il est plus difficile d'attirer des investisseurs. Depuis sa mise en place, lors du dernier budget, ce volet du FIER a suscité une réponse fort positive dans l'ensemble du Québec. Déjà, dans le cadre du FIER-Régions, neuf projets ont reçu leur accréditation et 16 autres sont en voie de formation. Le succès est tel que les sommes allouées au FIER ne sont déjà plus suffisantes, M. le Président.

J'annonce donc une mise de fonds supplémentaire de 78 millions de dollars, doublant ainsi la mise de fonds initiale du gouvernement. Je suis confiant que cet investissement permettra, d'ici la fin de l'année, la mise en place de FIER dans toutes les régions du Québec.

Pour soutenir les investissements dans les mêmes créneaux, notre gouvernement fera également en sorte que les ressources accumulées dans les fonds fiscalisés soient davantage utilisées.

J'annonce donc que dorénavant le gouvernement reconnaîtra, dans le calcul de leur norme d'investissement, 1,5 $ pour chaque dollar investi dans les fonds locaux de capital de risque québécois.

Afin de favoriser davantage le financement des entreprises aux stades de la croissance et de l'expansion, j'annonce trois autres initiatives.

D'abord, les fonds fiscalisés pourront dorénavant investir dans des entreprises de plus grande taille, soit celles dont les actifs peuvent atteindre jusqu'à 100 millions de dollars.

Ensuite, j'annonce la création du régime Actions-croissance PME. Nous créons ainsi un nouvel incitatif fiscal à l'intention des particuliers investisseurs sur le marché public, mieux ciblé, afin d'assurer aux entreprises un meilleur accès au marché public de l'épargne.

Troisièmement, j'annonce un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les entreprises qui décrocheront des contrats majeurs créant au moins 500 emplois au Québec. Elles auront trois ans pour s'en prévaloir, soit avant le 1er janvier 2008.

Cette mesure viendra en appui au secteur des technologies de l'information. Ce secteur est l'un de ceux qui est le plus sollicité pour le déplacement des emplois vers les pays émergents. Or, le Québec a développé une expertise qui permet à plusieurs grandes entreprises d'ici de solliciter des contrats majeurs qui sont susceptibles de créer de nouveaux emplois au Québec. Il faut tirer le plein profit de cet atout.

Pour les PME, la question de la relève est cruciale, M. le Président. En effet, l'existence même de plusieurs d'entre elles dépend souvent du dirigeant fondateur. Dans ce contexte, préparer la relève en encourageant le transfert du savoir-faire devient une priorité incontournable. Les problèmes de transmission d'entreprise aboutissent le plus souvent à une question de financement: l'insuffisance de capitaux de la part des successeurs potentiels constitue l'une des raisons majeures qui expliquent la fermeture de certaines PME.

J'annonce donc Relève PME, un nouveau volet au programme Financement PME géré par Investissement Québec. Dorénavant, nous serons mieux à même de faciliter la transmission d'entreprise en faveur de la relève familiale, des cadres de l'organisation ou d'autres.

L'appui aux investissements nécessite qu'une attention particulière soit portée aux investissements en matière de recherche et développement, d'innovation et d'exportation. À bien des égards, ce sont ces investissements qui déterminent l'avenir de l'entreprise et la création de futurs emplois. La recherche et développement est un facteur déterminant pour renforcer la compétitivité de nos entreprises. Le Québec est un chef de file en la matière, et nous devons le rester.

On constate que les PME éprouvent plus de difficultés que les entreprises de plus grande taille à dégager les ressources nécessaires aux investissements en recherche et développement. En fait, 85 % de la R&D industrielle au Québec est financée par 300 grandes entreprises. Il est primordial d'inciter nos PME à investir davantage dans leur avenir.

J'annonce donc que le crédit d'impôt remboursable à la recherche et au développement sera augmenté à 37,5 % pour les PME. Les PME québécoises continueront de bénéficier du régime fiscal le plus avantageux au Canada en matière de recherche et développement.

Pour être compétitives, nos entreprises doivent proposer aux consommateurs des produits qui se distinguent par leur grande qualité. Plusieurs études démontrent l'importance du design dans le développement de produits. Le design contribue à rehausser la gamme des produits offerts par les manufacturiers, ce qui aide à percer les marchés étrangers, à concurrencer les importations sur notre marché et à contrer les délocalisations.

Afin de mieux soutenir l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, j'annonce que le crédit d'impôt design sera élargi à tous les designers œuvrant dans tous les secteurs industriels. Cela portera de 300 à 700 le nombre d'entreprises qui en profiteront. Avec cette mesure, nous voulons aider les entreprises à prendre le virage du design et du développement de produits de niche. Cette mesure sera particulièrement utile dans les secteurs de la mode, du textile, du vêtement et du meuble.

Afin d'aider nos PME à devenir encore plus performantes et de permettre à davantage d'entreprises de profiter des occasions d'affaires sur les marchés étrangers, nous mettons à la disposition des entreprises des services-conseils spécialisés.

J'annonce que 15 millions de dollars additionnels seront consacrés sur une période de trois ans à cette fin. Ces sommes s'ajouteront aux efforts déjà consentis par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Ces services seront offerts aux PME manufacturières de toutes les régions du Québec.

Je tiens à souligner que le nouveau portail gouvernemental des services aux entreprises offre aux entrepreneurs du Québec une multitude d'informations et de ressources pour les aider à gérer leur entreprise. Ce portail offre un accès facile partout et en tout temps aux services du gouvernement. Voilà une belle étape de franchie vers la création d'un gouvernement en ligne.

Les régions ont des atouts et un potentiel de développement économique dont il faut accentuer la mise en valeur. Notre gouvernement travaille depuis deux ans afin de faire en sorte que les citoyens des régions puissent jouir d'une plus grande autonomie dans leur développement.

Nous avons mis à la disposition des régions des outils pour qu'elles puissent prendre en main leur développement et renforcer leur économie en les rendant moins vulnérables aux aléas d'un seul secteur. Chaque région du Québec doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour mettre en valeur sa spécificité et pour avancer dans la voie de la prospérité.

Nous entendons poursuivre la démarche de décentralisation que nous avons lancée dès notre arrivée et qui est réclamée depuis trop longtemps par la population des régions. La création des conférences régionales des élus et le transfert de la responsabilité des centres locaux de développement aux municipalités et aux MRC ont constitué les premiers gestes concrets pour la réalisation de notre engagement de rapprocher la prise de décision des citoyens des régions. Je tiens par ailleurs à confirmer que les budgets des conférences régionales des élus et des centres locaux de développement seront reconduits pour les trois prochaines années.

Et il nous faut maintenant aller plus loin. Comme le prévoyaient nos engagements, nous examinons, avec ma collègue la ministre des Affaires municipales et des Régions et les autres ministères concernés, la possibilité de transférer certaines responsabilités et ressources vers les municipalités. Je veux également souligner ici que le gouvernement a entrepris des discussions avec les municipalités pour la conclusion d'un nouveau pacte fiscal devant entrer en vigueur le 1er janvier prochain. C'est là une réponse positive à leur volonté, maintes fois exprimée, de prendre en main leur avenir et de contribuer plus activement à l'enrichissement de tout le Québec.

Dans plusieurs régions, l'essentiel de l'activité économique dépend d'un nombre restreint de secteurs d'activité. Ces régions doivent diversifier leur économie tout en assurant la pérennité de leurs ressources. C'est ça, le développement économique durable.

Le gouvernement est sensible à cette situation, et c'est pourquoi il a posé des gestes courageux, dont la mise en place de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. La commission a remis son rapport récemment, et nous avons déjà commencé à en appliquer les principales recommandations.

Une réduction de 20 % de la possibilité de coupe entrera en vigueur au cours des trois prochaines années. Les impacts de cette mesure peuvent s'avérer importants pour les régions dont l'économie dépend de la forêt, mais elle s'avère essentielle pour assurer la pérennité de nos forêts pour les générations futures. Je tiens à saluer le courage et la vision du gouvernement dans ce dossier. Nous avons pris l'engagement d'assurer la pérennité de nos forêts. C'est un engagement tenu.

Nous entendons mettre à la disposition des régions des outils pour qu'elles puissent renforcer leur économie en les rendant moins vulnérables aux aléas d'un seul secteur.

Afin de soutenir les efforts d'adaptation et de diversification dans les régions, j'annonce que nous investirons 240 millions de dollars sur trois ans ― donc je répète, j'annonce que nous investirons 240 millions de dollars sur trois ans ― notamment pour appuyer les collectivités dont la prospérité repose sur un nombre très limité de secteurs industriels.

Pour 1975-1976, une enveloppe de 57 millions de dollars sera mise à la disposition des régions par le gouvernement du Québec, notamment pour le soutien aux municipalités mono-industrielles et pour celles dont l'économie repose spécifiquement sur la forêt.

À cela s'ajoutera la contribution du gouvernement fédéral, puisque j'ai obtenu l'assurance qu'il participera au financement des différentes initiatives en région. Déjà, nous avons convenu qu'un comité de coordination sera mis en place pour identifier les projets économiques dans lesquels nous voulons investir.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune avec mes autres collègues responsables de la mise en œuvre de cette initiative feront connaître les modalités d'application de cette politique dans les prochaines semaines.

Pour diversifier leur économie, les régions peuvent compter sur l'appui des FIER-Régions, on l'a souligné tantôt. Mais nous voulons faire plus pour appuyer leurs efforts en vue de développer des activités de troisième transformation.

Je suis heureux d'annoncer que les crédits d'impôt applicables aux entreprises des régions ressources engagées dans la deuxième et la troisième transformation seront prolongés jusqu'à la fin de 2009. Plus de 700 entreprises manufacturières en région peuvent déjà en profiter, dont près de 250 dans la transformation du bois.

Cette prolongation contribuera à stimuler la création d'emplois dans ces régions ressources. Je m'assurerai que ce crédit d'impôt attirera de nouveaux investisseurs. En effet, ces crédits d'impôt ne sont pas et ne seront pas accordés pour le déplacement d'activités ou d'employés d'une région vers une autre.

M. le Président, l'agriculture constitue la pierre d'assise de l'économie d'un grand nombre de régions du Québec. Au cours des deux dernières années, ce secteur a été durement éprouvé par une conjoncture économique difficile. Le gouvernement s'est engagé à soutenir le milieu agricole. Et je rappelle que La Financière agricole du Québec dispose d'une somme de 305 millions de dollars pour financer ses programmes de sécurité du revenu et d'appui au développement.

Le gouvernement entend également favoriser la diversification de la production agricole. Dans la foulée des efforts déjà déployés pour soutenir les initiatives locales des régions, je suis heureux d'annoncer que nous consacrerons 5 millions de dollars, au cours des deux prochaines années, pour favoriser la commercialisation et la distribution des produits du terroir de même que le développement de l'industrie québécoise des alcools artisanaux. Et, devant l'essor que connaît la vente de boissons alcooliques des producteurs artisans québécois de vins et d'autres alcools artisanaux, un effort particulier sera fait pour mettre davantage en valeur cette catégorie dans le réseau des succursales et des agences de la Société des alcools du Québec.

J'annonce également que le gouvernement du Québec participera, au cours de la prochaine année, à la création d'un pôle bioalimentaire dans l'est de Montréal, comprenant des usines de transformation ainsi qu'un incubateur d'entreprises en vue de faciliter la réalisation de projets novateurs dans le secteur bioalimentaire.

Le tourisme constitue pour les régions une voie majeure de développement. Nous en sommes bien conscients et nous allons appuyer de nouvelles initiatives dans ce domaine. J'annonce un budget supplémentaire de 5 millions de dollars pour soutenir des activités touristiques structurantes en région, prenant appui sur des événements spéciaux et la mise en valeur d'attraits régionaux.

Par ailleurs, la région de la Capitale-Nationale fera l'objet d'investissements importants, en particulier à l'occasion du 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. Pour faire suite aux recommandations de nos collègues députés de la Capitale-Nationale, j'annonce que nous consacrerons une enveloppe exceptionnelle de 110 millions de dollars à cet important événement, dont 40 millions dans l'organisation et 70 millions de dollars pour différents travaux d'infrastructures, dont l'embellissement des berges du Saint-Laurent.

M. le Président, nous tenons trop souvent pour acquises la beauté et la richesse de la nature québécoise. Afin de hausser la qualité de l'offre touristique et d'accroître les retombées économiques découlant de ces activités, j'annonce que la Société des établissements de plein air du Québec investira 22 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour consolider la qualité des infrastructures des parcs nationaux et améliorer la sécurité du public.

Afin de contribuer à la préservation de notre patrimoine naturel, j'annonce un programme qui comporte des engagements de 9 millions de dollars sur trois ans pour la conservation et l'entretien d'aires protégées.

M. le Président, nous aurons fait dans ce budget un effort considérable pour mieux exploiter le potentiel économique du Québec dans toutes ses régions. Je suis fier de souligner qu'avec ces mesures que je viens d'annoncer ce sont près de 900 millions de dollars sur trois ans que nous injecterons pour encourager la création de richesse et de prospérité dans nos régions.

M. le Président, la modernisation des infrastructures dans l'ensemble du Québec est incontournable. Notre gouvernement en a fait ainsi une de ses priorités. Cela s'impose de façon criante, compte tenu du laisser-aller du précédent gouvernement dans ce domaine. Notre gouvernement a donc choisi d'accélérer substantiellement la cadence des investissements dans nos infrastructures, comme promis dans notre programme.

En 2004-2005 seulement, ces investissements se sont élevés à près de 4,1 milliards de dollars. Pour l'année 2005-2006, des investissements en immobilisations totalisant 4,9 milliards de dollars seront réalisés tant pour le maintien d'actifs que pour la construction de nouvelles infrastructures. C'est près du double du montant consacré par le gouvernement précédent au début des années 2000.

En trois ans, notre gouvernement aura réalisé des investissements d'un niveau inégalé dans l'histoire du Québec. C'est un autre engagement tenu. Ces investissements dans les infrastructures publiques se feront notamment en collaboration avec le gouvernement fédéral, les municipalités et dans certains cas avec le secteur privé.

De l'avis général, notre réseau routier est dans un état peu enviable. Pour la rénovation et le développement du réseau routier du Québec, des investissements sans précédent de 1,3 milliard de dollars en moyenne annuellement d'ici 2007-2008 seront réalisés dans toutes les régions du Québec. Je rappelle que ces investissements représenteront près du double de ce qui avait été consenti annuellement entre 1994 et 2002.

Ils se traduiront concrètement par l'accélération de nombreux travaux dès 2005, notamment la 185 dans le Bas-Saint-Laurent, la 175 entre Québec et Saguenay, l'autoroute 73 et la route 173 en Beauce, l'autoroute 55 dans le Centre-du-Québec et l'Estrie ainsi que le pont de l'autoroute 25 reliant Montréal et Laval. Des travaux seront également entrepris sur l'autoroute 35 vers la frontière du Vermont, l'autoroute 50 en Outaouais, l'autoroute 30 en Montérégie ainsi que l'autoroute 20 dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

Dans le contexte du développement durable, le transport en commun est également une priorité du gouvernement. Des investissements importants sont prévus pour l'amélioration des infrastructures et des systèmes de transport en commun.

Par ailleurs, près de 2 milliards de dollars seront investis dans les immobilisations en santé et en éducation au cours de la prochaine année. Des projets tels que l'agrandissement de l'École de technologie supérieure, la construction du pavillon des sciences biologiques de l'Université du Québec à Montréal, l'agrandissement du site de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski pourront profiter de ces sommes.

De plus, nous allons porter une attention prioritaire à la modernisation de nos infrastructures urbaines. Dans le dernier budget, nous avons créé la Société de financement des infrastructures locales du Québec, la SOFIL, qui offrira aux municipalités et à leurs agences une source de financement flexible.

Présentement, les droits prélevés sur les véhicules à forte cylindrée sont versés à cette société. Il en sera de même pour la partie de la taxe fédérale sur l'essence transférée au Québec. Compte tenu des besoins importants en matière d'infrastructures municipales et de transport en commun, le gouvernement du Québec entend augmenter sa contribution à la nouvelle société. J'annonce donc que nous allons y investir au total un montant égal aux investissements supplémentaires des municipalités. Ainsi, le financement des infrastructures réalisées au moyen de la SOFIL sera partagé de la façon suivante: 25 % par le gouvernement du Québec, 25 % par les municipalités, 50 % par le gouvernement fédéral. À terme, cela permettra aux municipalités d'investir chaque année près de 1 milliard de dollars en infrastructures.

Tous ces nouveaux investissements contribueront de façon exceptionnelle à l'amélioration de notre patrimoine collectif. Nous ne devons toutefois pas négliger pour autant l'entretien et la mise en valeur de nos actifs existants. En ce domaine, comme dans bien d'autres, il vaut mieux prévenir que guérir. C'est pourquoi un effort particulier sera consenti à la mise en place d'une nouvelle politique de maintien des actifs.

À cette fin, j'annonce que le gouvernement consacrera annuellement des montants représentant 2 % de la valeur de remplacement des infrastructures en santé, en services sociaux et en éducation pour les maintenir en bon état. Pour ce faire, nous investirons 1 milliard de dollars de plus sur trois ans afin de restaurer la qualité de nos équipements publics. Les citoyens du Québec sont en droit de s'attendre à ce que leurs écoles, leurs hôpitaux et leurs centres d'accueil soient maintenus en bon état. Il s'agit là, M. le Président, d'un virage majeur qui permettra de contrer la détérioration de nos infrastructures observée depuis une dizaine d'années.

Avec l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, notre gouvernement entend tout mettre en œuvre pour que le Québec continue d'exercer son leadership en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Au cours des prochaines années, Hydro-Québec investira au-delà de 3 milliards de dollars par année dans de nouveaux projets de centrales hydroélectriques. De plus, Hydro-Québec a récemment accordé des contrats pour l'implantation d'un parc éolien de plus de 1 000 MW qui nécessitera des investissements de plus de 1,9 milliard de dollars. Ce formidable projet aura des retombées économiques substantielles pour la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

Hydro-Québec s'assure ainsi de disposer d'un parc d'approvisionnement plus diversifié et de développer des sources d'énergie, propre et renouvelable, largement disponibles au Québec. C'est là le signe d'une vision responsable et garante de l'avenir, une initiative qui s'ajoute à son nouveau programme d'efficacité énergétique.

Avec le présent budget, nous agirons de plus sur la consommation de carburant en favorisant l'utilisation de deux énergies moins polluantes et renouvelables, à savoir l'éthanol et le biodiesel. Voilà pourquoi j'annonce aujourd'hui la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour la production et la mise en marché d'éthanol au Québec.

Nous voulons aussi favoriser l'utilisation du biodiesel et favoriser en même temps le transport en commun. J'annonce donc aujourd'hui un remboursement complet de la taxe sur les carburants pour le biodiesel acheté par les transporteurs en commun.

Enfin, afin d'inciter l'industrie serricole québécoise à diversifier ses sources d'énergie, j'annonce un programme pour la réalisation de projets pilotes visant la récupération d'énergie ainsi que l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles pour la culture en serre.

Pour encourager la création de richesses et maintenir le cap sur nos priorités, nous devons impérativement poursuivre dans la voie de la rigueur financière et maintenir l'équilibre budgétaire. Même si nos performances économiques sont bien réelles, notre environnement économique extérieur, je l'ai déjà mentionné, nous pose des défis importants. Dans ces conditions, notre croissance économique devrait s'accélérer légèrement à 2,4 % en 2005 et à 2,6 % en 2006. Ces rythmes de croissance, bien que comparables à ceux observés en moyenne au cours des dernières années, ne nous permettent pas de dégager des marges importantes de manœuvre. Ainsi, nous devons rester prudents, une prudence d'autant plus nécessaire que notre situation financière reste précaire. En plus du lourd héritage de l'ancien gouvernement, que les citoyens doivent assumer, nous devons tenir compte des pressions que font peser sur nos finances publiques le déséquilibre fiscal et nos obligations concernant l'équité salariale ainsi que les négociations des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

En 2005-2006, nous allons poursuivre dans la voie que nous avions déjà tracée, celle d'une gestion rigoureuse et responsable des dépenses de l'État. Notre objectif de croissance des dépenses de programmes sera relevé à 3,6 %, ce qui nous permettra, entre autres, d'atteindre nos objectifs en matière d'équité salariale et de renouvellement des conventions collectives des employés de l'État. Nous allons également poursuivre nos efforts de modernisation de l'État, ce qui nous permettra non seulement de réaliser des économies et de respecter notre cible de croissance de dépenses, mais aussi d'offrir aux Québécoises et aux Québécois des services publics plus efficaces et de meilleure qualité.

Par ailleurs, pour favoriser une plus grande justice fiscale, nous allons poursuivre nos efforts de lutte contre l'évasion fiscale. Chacun doit payer sa juste part des impôts et des taxes, les particuliers comme les entreprises, afin de financer nos services publics. Dans cette optique, les mesures déjà annoncées l'an dernier seront reconduites, particulièrement celles visant les crimes économiques et financiers.

Grâce à notre gestion rigoureuse et responsable, j'annonce que notre gouvernement atteindra l'équilibre budgétaire encore cette année, en 2005-2006. M. le Président, je dépose les tableaux suivants qui présentent les prévisions des équilibres financiers du gouvernement pour 2005-2006. Je dépose en même temps le plan budgétaire et les renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget.

L'équilibre budgétaire devra aussi être maintenu au cours des prochaines années. Néanmoins, l'atteinte de cet objectif pose des défis importants pour 2006-2007. Compte tenu de notre volonté d'assumer nos responsabilités et nos obligations concernant les conditions de travail de nos employés et l'équité salariale, nous maintenons à 3,6 %, en 2006-2007, la croissance de nos dépenses de programmes. Nous estimons que nous devrons résorber une impasse budgétaire de l'ordre de 800 millions de dollars afin d'atteindre le déficit zéro en 2006-2007. Je peux vous assurer que nous allons tout faire pour résorber cette impasse, et ce, sans sacrifier la qualité de nos services. L'équilibre budgétaire est, et restera, incontournable.

Finalement, notre capacité à réduire le poids de la dette par rapport à notre richesse collective dépend du maintien de l'équilibre budgétaire. Le Québec est actuellement la plus endettée des provinces canadiennes, et cet endettement élevé a des conséquences importantes, notamment le coût toujours plus élevé du service de la dette. Réduire le poids de la dette, c'est dégager des ressources qui pourront être consacrées à d'autres priorités. Réduire le poids de la dette, c'est également assurer une plus grande équité envers les générations futures. J'insiste sur le fait qu'il n'est plus acceptable d'emprunter pour payer l'épicerie. La dette totale du gouvernement représente, aujourd'hui, 44 % du produit intérieur brut; nous ferons en sorte, en maintenant l'équilibre budgétaire et par une gestion serrée des dépenses, que ce pourcentage descende sous la barre des 40 % d'ici la fin de la décennie.

Par ailleurs, pour maintenir l'équilibre budgétaire tout en préservant nos services publics, le gouvernement du Québec va non seulement s'imposer une discipline budgétaire rigoureuse, il doit aussi disposer de ressources financières nécessaires pour assumer ses responsabilités.

L'automne dernier, nous avons réalisé des gains considérables à l'égard du problème du déséquilibre fiscal. Sous le leadership du premier ministre et grâce au Conseil de la fédération, le gouvernement fédéral a augmenté substantiellement sa contribution au financement des services de santé. Il a reconnu expressément, pour la première fois dans l'histoire du Canada et au bénéfice du Québec, le principe d'un fédéralisme asymétrique. Il reste néanmoins des problèmes importants en ce qui a trait à la péréquation et au financement de l'éducation postsecondaire et des autres programmes sociaux.

Le 11 avril dernier, en compagnie de mon collègue le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, je suis allé défendre la position du Québec devant le Sous-comité de la Chambre des communes sur le déséquilibre fiscal. Je dépose, aujourd'hui, le texte de la présentation que j'y ai alors faite. J'y ai livré deux grands messages.

Premièrement, des améliorations importantes doivent être apportées au financement fédéral des dépenses des provinces en matière d'éducation postsecondaire et d'aide sociale. Le niveau de financement doit être augmenté et la formule de répartition entre les provinces doit être revue. De plus, il est impératif de mettre en place un mécanisme adéquat et prévisible d'augmentation de ce transfert, à l'instar de celui obtenu pour la santé lors de la rencontre des premiers ministres de septembre 2004.

En second lieu, la nouvelle politique fédérale en matière de péréquation est en contradiction avec l'objectif inscrit dans la Constitution du Canada ― et qui se lit, je le cite ― «de donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables». Fin de la citation. Le gouvernement fédéral doit retourner à sa table à dessin à ce sujet.

De toute évidence, le gouvernement fédéral dispose de la marge de manœuvre requise pour corriger le déséquilibre fiscal et restaurer l'équité au sein de la fédération canadienne. On se rappellera simplement la suite ininterrompue de surplus budgétaires totalisant plus de 60 milliards de dollars qu'il a enregistrés depuis huit ans et le fait qu'au moment de préparer son dernier budget il disposait d'une marge de 93 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. Il faut corriger le problème du déséquilibre fiscal et restaurer l'équité au sein de la fédération canadienne. L'agenda des relations fédérales-provinciales s'annonce donc tout aussi chargé en 2005 qu'il l'a été en 2004. Et le premier ministre fera valoir le leadership du Québec dans l'ensemble des travaux et discussions qui seront menés tout au long de l'année.

M. le Président, ce 140e discours sur le budget, prononcé ici, à l'Assemblée nationale du Québec, s'inspire de la vision et des valeurs sur lesquelles des Jean Lesage, Daniel Johnson, René Lévesque et Robert Bourassa ont construit le Québec moderne. Il s'inspire, d'abord et avant tout, de la volonté et de la farouche détermination qu'ils nous ont laissées en exemple dans leur lutte sans relâche pour protéger et assurer la sécurité économique des Québécoises et des Québécois. Tous ont consacré le meilleur d'eux-mêmes à bâtir l'héritage le plus précieux qu'il soit possible de laisser aux générations présentes et futures, celui de la réussite économique du Québec. Pourquoi leur héritage a-t-il marqué notre histoire de façon si importante? La réponse à cette question se trouve sans doute dans la conviction constamment réitérée par l'un des plus grands de nos premiers ministres, le regretté Robert Bourassa, que seule la force économique du Québec permet d'assurer une plus grande justice sociale. M. le Président, le budget que je viens de déposer témoigne d'un gouvernement déterminé, d'un gouvernement qui tient ses engagements et sa parole.

M. le Président, je propose la motion suivante, conformément à l'article 271 du règlement de l'Assemblée nationale:

«Que l'Assemblée nationale approuve la politique budgétaire du gouvernement.»